COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2009

L'AN DEUX MILLE NEUF le 29 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2009

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, MM, Dominique ALCALA, Lysiane BARDET, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Marie BOYER, Fabrice BROUCAS, Catherine CHAILLON, Frédéric DELHOMME, Laurine DUMAS, Jean-Pierre FAVROUL, Jean-Pierre FIORUCCI, Patrick JACQUART, Franck LECALIER, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU, Christine WANNER.

POUVOIRS DONNES :
Anita BONNIN à Christine WANNER, Marie-Claire CAILLOU à Patrick JACQUART, Anne-Marie DARAN à Michel THIBEAU, Evelyne DUPUY à Catherine CHAILLON, Marie-France FRADIN à Jean-Pierre FAVROUL, Patricia LHYVERNAY à Richard SCHMIDT, Florence BITOUN à Dominique ALCALA.

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 suffrages exprimés : 23

Compte-rendu de la séance du 4 mai 2009 : le Maire ayant donné connaissance du Compte-rendu de la réunion du 4 mai 2009, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Lysiane BARDET

2009-06-01
CLSH – SORTIE FUTUROSCOPE – TARIFICATION

Monsieur le Maire informe le conseil que le CLSH organise une sortie au Futuroscope le 1er juillet prochain et qu'il convient de fixer des tarifs de participation à cette sortie. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Adultes : 25 €
- Enfants : 15 €

Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vote les tarifs pour la sortie au Futuroscope comme indiqués ci-dessus.

Vote : Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2009-06-02

ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GIRONDE – COTISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de la Gironde, qui vaut également pour l'Association des Maires de France.

La cotisation 2009 est fixée à 57 €.

Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de la Gironde
- le versement d'une cotisation de 57 € pris sur les crédits de l'article 6574 du BP 2009

Vote : Pour 23 Contre 0 Abstention 0

2009-06-03

ELECTIONS EUROPEENNES – AUTORISATION DE REGLEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES AUX AGENTS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des différentes élections, le personnel municipal participe à l'organisation et au bon déroulement du scrutin. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de la fonction publique territoriale, il convient que le Conseil municipal autorise le Maire à indemniser les agents ayant participé aux élections européennes du 7 juin 2009.

Vu les Décrets 86-252 du 20 février 1986, et 2002-63 du 14 janvier 2002 relatifs à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le régime indemnitaire des agents ayant participé aux élections européennes du 7 juin 2009 comme suit :

- Directeur Général des Services et Rédacteurs : indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (352.12 €)

Vote : Pour 23 Contre 0 Abstention 0

La séance est levée à 19h30